

si vivement sentie par tous ceux qui ont apprécié son talent et son caractère. Quelques paroles d'adieu et de regrets ont été prononcées par un membre de la Société.

Voici la liste des souscriptions recueillies à Roubaix en faveur des chrétiens de Syrie :

Table listing donors and amounts for the Syria subscription. Includes names like MM. Mass, Mimerel, Ernoul, Lagache, Renaux-Lemerre, etc., with amounts in francs.

Table listing donors and amounts for the Syria subscription. Includes names like MM. V. Dazin-Brédart, J. Spiés, M. Devemy, Gaydet père & fils, etc., with amounts in francs.

Nous avons fait connaître qu'une somme de trois mille six cents francs, premier produit de cette souscription, avait été adressée à M. le contre-amiral Mathieu, président, à Paris, de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, et que celles qui seront recueillies postérieurement iront à leur destination par l'intermédiaire du gouvernement.

Nous ne pouvons qu'engager Messieurs les quêteurs de persévérer dans leur louable entreprise et de s'occuper activement de cette souscription.

Toutes les nouvelles qui arrivent de Syrie témoignent hautement de l'agitation et des dangers qui règnent encore dans ce malheureux pays, et du dénuement complet où se trouvent les victimes du fanatisme musulman.

Ne cessons donc pas l'œuvre commencée, efforçons-nous de la mener à bonne fin.

Des instructions viennent d'être données à la police pour rappeler aux débitants de boissons l'arrêté préfectoral qui interdit de donner à boire à des gens ivres ou seulement pris de boisson.

Nous ne saurions trop approuver une mesure aussi sage et qui est appelée à produire les meilleurs effets. (Echo du Nord).

A dater du 1er janvier 1861, le minimum d'âge des candidats à l'Ecole navale impériale est fixé à 14 ans, et le maximum à 17 ans accomplis le 1er janvier de l'année du concours.

L'assemblée des architectes et ingénieurs allemands a décidé de seconder de toutes ses forces l'introduction en Allemagne du mètre comme unité de mesure.

Suivant le Mémorial d'Amiens, il serait question de réaliser prochainement la mesure projetée depuis longtemps de l'enlèvement des gardes champêtres ruraux. Le cercle des attributions de ces modestes agents serait plus étendu, et il en résulterait sans doute aussi pour eux une augmentation de traitement.

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une hausse moyenne de 77 centimes à l'hectolitre.

Nous empruntons, sous toutes réserves, au Mémorial d'Amiens, les lignes suivantes :

« On assure que les compagnies de chemins de fer viennent de mettre à l'étude la combinaison suivante :

« Il s'agirait de faire partir chaque semaine un train à longue distance pour lequel les voyageurs s'inscriraient à l'avance, et dans lequel les compagnies ne seraient tenues d'admettre qu'un nombre de voyageurs limité, 400 par exemple.

« Toutes les places étant occupées, la machine ne transportant plus de poids mort, pour user de l'expression technique, le voyageur pourrait être transporté au prix de la marchandise, et les compagnies, non-seulement sans aucune perte, mais encore avec un profit certain et calculable, appliqueraient à ces trains spéciaux des tarifs dont l'abaissement fabuleux ne manquerait pas de déterminer des déplacements de personnes non moins fabuleux.

« Une machine, traînant après elle un nombre de wagons tous remplis de voyageurs, soit 12 wagons contenant 40 voyageurs, ne dépense pas en moyenne tous frais compris, plus de 2 fr. par kilomètre, les compagnies font généralement payer les trains spéciaux 5 fr. par kil. A ce dernier prix, quatre cents voyageurs pourraient, avec bénéfice, être transportés de Paris à Nantes pour 2,135 francs (470 kilomètres), soit par tête 5 fr. 30 cent., au lieu de 26 fr. 55, prix de la 3e classe; de Paris à Marseille, la place coûterait 10 fr. 10 c., au lieu de 54 fr. 65; de Paris à Lille, 3 fr. 35 c., au lieu de 16 fr. 50.

Il est aussi question de diverses améliorations dans le service, par exemple de mettre des rideaux intérieurs dans les voitures de 2e et 3e classes, où en été l'on est grillé par le soleil; d'établir des fumoirs dans tous les trains et d'interdire sévèrement partout ailleurs l'usage du cigare et de la pipe; les compagnies qui ont eu le bon esprit de réserver, dans les trains de 1re classe, des wagons pour les femmes qui voyagent seules, étendraient cet usage aux trains et aux voitures de toutes les classes; celles qui n'ont pas encore adopté cette coutume l'adopteraient universellement; enfin, il serait question d'améliorer le sort des employés inférieurs, et surtout d'assurer l'avenir des veuves et des orphelins que, malgré la vigilance la plus sévère, les périls inséparables de la meilleure exploitation créent sur toutes nos lignes.

DÉPARTEMENT DU NORD,

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Extrait du jugement rendu par le Tribunal de première instance séant à Lille, jugeant correctionnellement, à l'audience du 14 septembre 1860.

A la charge de Marie-Victoire-Angélique-Joseph LEURIDAN, femme Auguste Duthoit, ayant un enfant, âgée de 46 ans, cultivatrice, née et demeurant à Wasquehal, convaincue d'avoir le 22 août 1860, à Wasquehal, ajouté à son lait de beurre environ 40 % d'eau, au-delà des 20 % accordés pour la préparation du beurre, alors que cette substance alimentaire était destinée à être vendue, et pour avoir mis en vente, ledit jour, à Roubaix, cette substance qu'elle savait falsifiée.

Qu'il y a des circonstances atténuantes; Vu les articles 1, 6 de la loi du 27 mars 1851, 423, 463 du Code pénal;

Le tribunal condamne la femme Duthoit, par corps, à une amende de 25 fr. et aux frais;

Ordonne que le présent jugement sera imprimé par extrait, au nombre de 12 exemplaires, et qu'il sera affiché dans la ville de Roubaix, notamment à la porte du domicile de la femme Duthoit; qu'il sera inséré, aussi par extrait, dans le Journal de Roubaix.

Le tout aux frais de la condamnée.

Vu au parquet. Pour le procureur impérial, Certifié, Félix LE ROY. LUTUN. 2149)

DÉPARTEMENT DU NORD,

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de première instance séant à Lille, jugeant correctionnellement, à l'audience du 14 septembre 1860.

A la charge de Julie-Joseph LEURIDAN, âgée de 40 ans, femme Jules Dupire, ayant sept enfants, née à Wasquehal, cultivatrice à Marquembourg, convaincue d'avoir, à Marquembourg, le 2 août 1860, 1° ajouté à son lait battu, substance alimentaire destinée à être vendue, 40 % d'eau au-delà des 20 % accordés pour la préparation du beurre;

2° Fait transporter à Roubaix, chez Deroubaix, cette marchandise qu'elle savait être falsifiée et l'avoir mise en vente;

Qu'il y a des circonstances atténuantes; Vu les articles 1, 6 de la loi du 27 mars 1851, 423, 463 du Code pénal.

Le tribunal condamne la femme Dupire, par corps, à une amende de 25 fr. et aux frais.

Ordonne que le présent jugement sera imprimé par extrait, au nombre de 12 exemplaires, et qu'il sera affiché dans la ville de Roubaix, notamment à la porte du domicile de la femme Dupire, qu'il sera inséré, aussi par extrait, dans le Journal de Roubaix.

Le tout aux frais de la condamnée.

Vu au parquet. Pour le procureur impérial, Certifié, Félix LE ROY. LUTUN. 2150)

son prisonnier; il lui semblait que toute sa force, toute sa valeur, toute sa vertu, s'étaient retirées de lui. De temps en temps il jetait un regard oblique sur le bâton de son confrère, à qui son chef, couvert de cheveux roux, et sa main armée de doigts crochus, donnaient l'air du plus mauvais coquin, du sbire le plus rapace que la terre ait jamais porté.

Le marché fut bientôt conclu. Ruben, plutôt que d'être jeté dans la prison du comté, en attendant que le juge des assises le condamnât à être pendu par le cou, se résigna à essayer de la mer.

Pauvre diable, comme il dut souffrir! la bête fauve accoutumée à errer dans les forêts, et qui meurtrit pour la première fois sa tête contre les barreaux de sa cage; le pauvre oiseau de terre que les vents ont chassé bien loin sur la mer turbulente, ne sont plus hors de leur élément que ne l'était le pauvre Ruben Gubbens sur le pont de la frégate de sa majesté. Un autre aurait méprisé ce grand drôle en le voyant pleurer comme un lâche; mais la vie de braconnier qu'il avait menée sur terre n'annonçait pas un poltron; sans doute il s'était mis en état de rébellion ouverte contre les lois de son pays, mais il n'avait, selon toute apparence, cédé qu'à un instinct naturel; un crâniologiste qui eût touché sa large caboche y eût probablement rencontré la bosse de la chasse.

Quand le grand rustre traversa tristement le pont et alla s'asseoir, au milieu des sarcasmes des matelots, sur l'affût d'un canon de gaillard-d'avant, je me sentis ému de pitié, et j'allai disperser les rieurs; un instant même, oubliant le respect que je devais à mon grade, je fus sur le point de saisir la main calleuse du braconnier, et de m'asseoir à côté de lui pour mé-

ler mes larmes aux siennes; car, moi aussi, je laissais des regrets à terre. Je ne me compromis cependant pas à ce point; mais trois heures ne s'étaient pas écoulées, qu'une scène bien autrement touchante vint me porter le dernier coup.

On avait donné ordre d'interdire à Ruben toute communication avec le rivage. Un peu avant la brune j'entendis les sentinelles crier à un bateau de se tenir au large. La frêle embarcation contenait, outre un batelier, un vieillard respectable et une grande et belle fille. Ils ne frappèrent pas plus tôt les yeux de Ruben, qu'il s'écria : — Miséricorde! voilà mon père et ma sœur Molly! Courant alors de toutes ses forces, son chapeau de paille à la main, il s'adressa ainsi à l'officier de garde :

— Votre serviteur, monsieur l'officier; voilà mon père et ma sœur Molly.

— Eh bien!

— Ne puis-je pas aller pleurer avec eux, monsieur l'officier? car, pour sûr, je me suis comporté en vrai vaurien.

— Oubliez-vous donc les ordres qui ont été donnés!

— Sûrement, monsieur l'officier, vous laissez le vieux père monter pour consoler son mauvais fils.

— Non, non, cela ne se peut pas.

— Mais, regardez donc, monsieur l'officier, c'est mon père; le voyez-vous là avec ses cheveux blancs, et c'est ma sœur qui pleure à côté de lui comme une folle. Vous n'aurez pas le cœur assez dur....

— Silence! et laissez-moi en paix. Je regardais au-dessus du bord, et je vis un vieillard qui se tenait respectueusement debout, son chapeau d'une main, et dans l'autre un sac d'argent. Selon toute apparence, le pauvre mé-

tayer avait supposé que son argent corromprait le capitaine ou rachèterait peut-être la liberté de son coupable fils. C'était une belle tête de vieillard. Sa chevelure d'argent tombait le long de ses joues avec une grâce patriarcale.

Ce jeune patriarcale, courbé par les années et l'infortune, se tenait là debout dans la même posture, agitant son chapeau, et tendant son argent à chacun des officiers dont il pouvait apercevoir la casquette ou le collet brodé au-dessus du bastingage. La douleur de la sœur était violente et vulgaire; mais il y avait dans l'affliction du vieillard une amertume et une dignité qui allait au cœur. Je ne pus m'empêcher de m'approcher du lieutenant de service, et je le pria de permettre cette entrevue.

— Non, monsieur Rattlin, non, formellement non. Ignorez-vous que si le drôle est à bord, c'est qu'on a bien voulu lui faire grâce de la potence? Je sais d'avance tout ce que vous aller me dire; mais l'humanité est quelque chose de beaucoup plus abstrait que vous ne vous l'imaginez. D'ailleurs, j'ai des ordres, et je ne connais que l'obéissance.

— Mais, monsieur l'officier, dit Ruben, qui s'était approché de nouveau, je puis bien voir que mon père m'a pardonné; or, c'est l'homme à qui j'ai fait le plus de mal. Et puis, ma sœur, monsieur l'officier, elle en mourra, cette pauvre Molly, si elle ne peut pas me dire : — Adieu, Ruben! porte-toi bien, mon père m'a pardonné; les autres doivent être bons aussi. Oh! oh! j'ai été un bien mauvais sujet!

Et Ruben Gubbens se mit de nouveau à sangloter.

L'officier paraissait ému; il s'approcha de la galerie, hêla le bateau, et, quand il fut suffisamment près, il dit au vieux métayer, d'un ton

fort doux, qu'il avait les ordres les plus stricts pour empêcher toute communication personnelle; qu'il recevrait un paquet ou une lettre, mais qu'il lui conseillait de ne donner aucun argent à son réprouvé de fils. Pendant cette courte conférence, Ruben s'était placé en vue de ses parents, et ces mots sacrés : — Mon fils! mon père! mon frère! ma sœur! étaient échangés entre eux, en dépit de tous les ordres contraires.

En ce moment le cours de la marée étant changé, le vent se lève et souffle du côté favorable.

— Tout le monde en haut! levez l'ancre! Ces commandements sont suivis de l'ordre réitératif de faire éloigner l'important bateau; mais il reste contre le navire. L'Eos avait pris son essor, que le batelier s'épuisait encore en efforts inpuissants pour nous suivre, et que le pauvre vieillard et sa fille, avec une constance et un amour dignes d'un autre objet, avançaient encore derrière nous. Le vieillard, toujours debout, sa chevelure agitée par le vent, s'efforçait de distinguer une dernière fois les traits de celui qu'il ne devait plus revoir, et dont la criminelle conduite allait, suivant la belle expression de l'écriture, faire descendre avec douleur ses cheveux blancs dans le tombeau!

(La fin au prochain numéro).

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. Bulletin de la séance du 23 septembre 1860. Sommes versées par 64 déposants dont 19 nouveaux. fr. 8,223. 22 demandes en remboursement. 5,049 13. Les opérations du mois de septembre sont suivies par MM. A. Delfosse et L. Eeckman, directeurs.

Du 18 gar... Du 18. nicien, et Du 19. riette-Jos Du 24. rine Squa nage, m servante, fleur, et Floris-Je Debœvez monteur ouvrière mécanici Victor-Au sèph Lec tisserand — Louis Corbaut, fleur, et tiste Jans journaliè fleur, et Henri Le servante, long, et S Dansette, nalière, et Céline Pierre-J Ghestin, Du 18. époux d' tage. — époux d' Du 19. rentière place du nagère. Du 20. mis-négo rue Povri disseur, Descham Joseph. cant, épo Du 21. au 67e d taire, ru Du 22. ménager Jean-Ba de Julie Plus 4 l'âge de — L' soir ses Cet inte riosité, qu'intèr L'exp quatre large, q Tous le formes creuse, y introd sol et péties en feu, approch Lorsq périmèr est revé talon, u s'il étai sitôt qu sage, et qui mo place s lui pr son ap voyant talon. Ainsi cage qu dente e ment q un frai fort sat nir déc Des d'alcool prener neuses sur la Les flar l'air de son cos mal, n par le i çoivent paisible de son tations plaudir Le p rendre combu giné p ques il cieuse d'autre faire co tacle. I air enfi